

**MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CROIX
M.R.C. DE LOTBINIÈRE
(QUÉBEC)**

RÈGLEMENT NUMÉRO 550-2016

**AUX FINS DE MODIFIER LE RÈGLEMENT NUMÉRO
387-2007 INTITULÉ " RÈGLEMENT RELATIF AU PLAN
D'URBANISME " DE FAÇON À :**

- agrandir la zone de grande affectation P-1 à même la zone RB-1
-

SÉANCE ORDINAIRE du conseil municipal de la municipalité de Sainte-Croix, tenue le cinquième jour du mois de juillet 2016, à 19:30 heures, à l'endroit ordinaire des délibérations du conseil, auxquelles étaient présents :

LE MAIRE SUPPLÉANT : Monsieur Jean-Pierre Ducruc

LES CONSEILLERS (ÈRE) :

Monsieur Michel Routhier
Madame Catherine Marquis
Monsieur Guy Boucher
Monsieur Michel Cameron

Tous membres du conseil et formant quorum.

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Croix est une municipalité régie par le "Code municipal du Québec" et assujettie aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QUE lors d'une séance de ce conseil, le Règlement relatif au plan d'urbanisme portant le numéro 387-2007 fut adopté le dix-septième jour du mois de décembre 2007;

ATTENDU QUE le conseil de cette municipalité juge approprié de modifier ledit règlement numéro 387-2007 de façon à :

- Agrandir la zone de grande affectation P-1 à même la zone RB-1

ATTENDU QUE le conseil de cette municipalité a adopté le septième jour du mois de juin 2016, le projet de règlement numéro 550-2016 portant sur les mêmes sujets et qu'aucune disposition n'est susceptible d'approbation référendaire;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné le septième jour du mois de juin 2016 relativement à ce règlement;

ATTENDU QU'une assemblée de consultation publique a été tenue le cinquième jour du mois de juillet 2016 sur le projet de règlement numéro 550-2016 portant sur les sujets mentionnés en titre;

ATTENDU QU'il y a dispense de lecture pour ce règlement, les membres de ce conseil déclarent l'avoir lu et renoncent à la lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR : Michel Routhier

APPUYÉ PAR : Michel Cameron

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

**IL EST ORDONNÉ ET STATUÉ PAR CE RÈGLEMENT DE CE CONSEIL PORTANT
LE NUMÉRO 550-2016 ET CE CONSEIL ORDONNE ET STATUE COMME SUIT :**

ARTICLE 1

Le présent règlement est intitulé :

**AUX FINS DE MODIFIER LE RÈGLEMENT NUMÉRO 387-2007 INTITULÉ
" RÈGLEMENT RELATIF AU PLAN D'URBANISME " DE FAÇON À :**

- Agrandir la zone de grande affectation P-1 à même la zone RB-1

SUITE DU RÈGLEMENT NUMÉRO 550-2016

ARTICLE 2

Le présent règlement a pour objet de modifier le règlement 387-2007 de cette municipalité, adopté par le conseil lors d'une séance tenue le 17^e jour du mois de décembre 2007, de façon à :

- Agrandir la zone de grande affectation P-1 à même la zone RB-1

ARTICLE 3

Modifier les plans intitulés « Grandes affectations plan 2/2 » afin de redéfinir les zones P-1 et RB-1, tel que présenté à l'annexe « A » de ce présent règlement.

ARTICLE 4

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ À SAINTE-CROIX, CE CINQUIÈME JOUR DU MOIS DE JUILLET 2016.

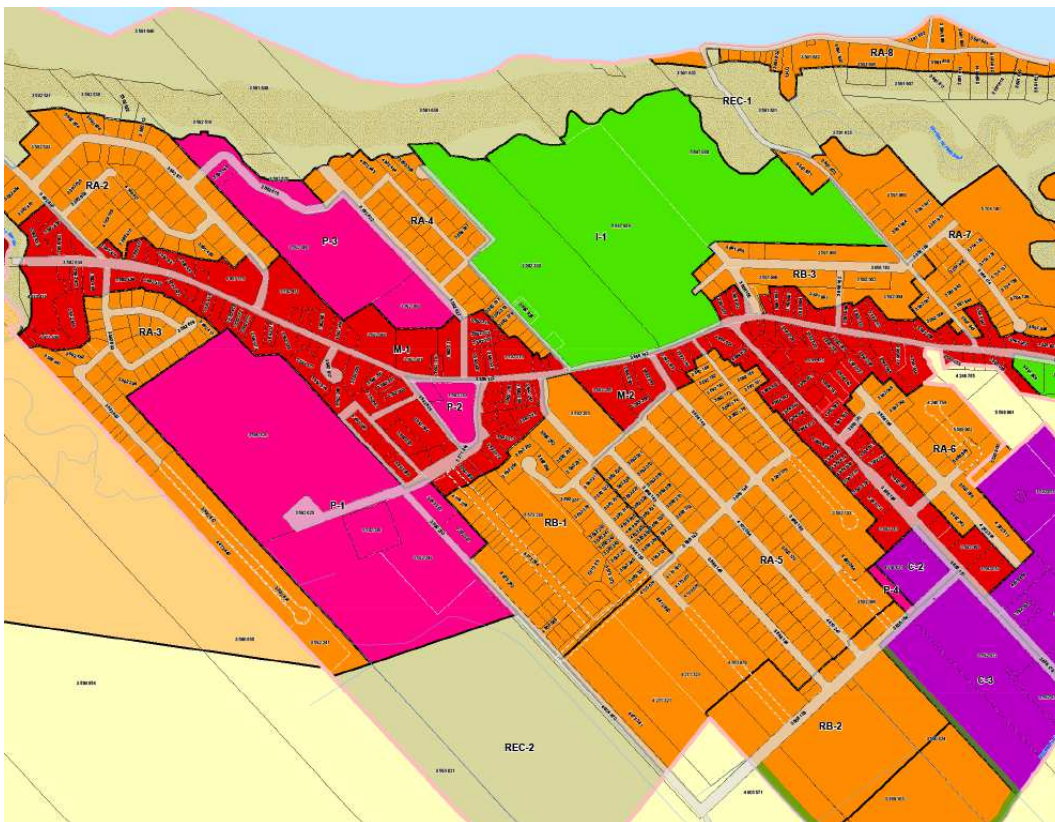
Jean-Pierre Ducruc
Maire suppléant

France Dubuc
Directrice générale et secrétaire trésorière

SUITE DU RÈGLEMENT NUMÉRO 550-2016

ANNEXE A

AVANT MODIFICATIONS



APRÈS MODIFICATIONS

